

ge. M. Wright a-t-il consenti à revenir, si ces \$4,000 étaient votés?

L'hon. M. REID: L'ex-ministre des Travaux publics appréciait les services de M. Wright, et l'a toujours trouvé, comme moi d'ailleurs, disposé à aller à tout endroit où à faire pour le ministère, tout ce que le ministre désirait.

M. BUREAU: Ce n'est pas là répondre à ma question.

L'hon. M. REID: L'ex-ministre des Travaux publics a fait inscrire ce crédit au budget, dans le but de faire revenir M. Wright à Ottawa, ce dernier consentant à revenir, si le ministre le désirait. Le nouveau ministre pourrait décider de ne pas remplir cette place avant la fin de la guerre, et dans l'intervalle laisser M. Wright là où il est. D'un autre côté, il pourrait décider de ramener M. Wright à Ottawa, et alors nous aurions besoin de ce crédit.

Ou bien encore il pourrait désirer utiliser les services de M. Wright ailleurs avec un traitement plus élevé. Je ne saurais pas engager davantage la responsabilité du nouveau ministre. Ce n'est pas moi qui nommerai celui qui exercera cette fonction; je laisse cette décision au prochain ministre. A mon avis, en pareilles circonstances, il faudrait voter le crédit.

M. MACDONALD: Est-il nécessaire de remplir dans le ministère des Travaux publics un poste qui est demeuré vacant depuis deux ans et demi? Le Gouvernement nous dit qu'il ne construira pas de nouveaux édifices cette année. Par conséquent, il n'y aura pas lieu de confier de nouveaux travaux aux architectes. Si le Gouvernement désire réellement faire des économies, voici une excellente occasion.

L'hon. M. REID: Le sous-ministre me dit que la nomination de M. Wright à ce poste a été proposée à la commission du service civil. La question a aussi été soumise au conseil de la trésorerie afin que M. Wright puisse être nommé. Mais je le répète, je ne veux pas perdre de temps sur ce sujet et s'il y a quelque objection, je renoncerai ce crédit.

Travaux publics (crédit imputable sur le capital).—Edifices publics.—Edifice administratif de l'est.—Nouveau toit à l'épreuve du feu, etc., à voter de nouveau, \$125,000.

L'hon. M. REID: Cet argent sera appliqué à l'installation d'un toit neuf à l'épreuve du feu sur la vieille partie de l'édifice de l'est, et à un nouvel aménagement des bureaux à l'étage supérieur, y compris un nouvel ascenseur à l'entrée de la cage

[M. Bureau.]

de l'escalier de l'aile du sud. Voici l'estimation du coût du toit neuf à l'épreuve du feu, etc.

Secrétariat d'Etat, toit neuf et aménagement des bureaux..	\$ 69,000.00
Ascenseur..	6,000.00
Reste du toit..	163,000.00
Total ..	\$238,000.00

A déduire:

Crédit à nouveau demandé dans le budget supplémentaire 1917 ..	\$125,000.00
Nouveau montant nécessaire..	113,000.00

Allocation pour 1916—addition ..	\$ 17,000.00
Allocation pour 1916—nouveau toit à l'épreuve du feu, etc..	240,000.00

Total.. .. \$257,000.00

A déduire:

Dépense pour salaires, matériaux, etc., pour changement dans les égouts, la plomberie, renouvellement du toit galvanisé sur la chambre des chaudières, etc..	\$ 11,025.00
Montant périmé 1er avril 1917 ..	120,975.00
	\$132,000.00

Crédit à nouveau requis pour être employé en 1917-18..	\$125,000.00
--	--------------

L'installation à l'épreuve du feu et les changements à la partie sud-est de l'étage supérieur comprenant un nouvel ascenseur dans la cage de l'escalier à l'entrée de l'aile sud, ont été recommandés par le ministre des Postes (M. Blondin).

L'hon. M. MURPHY: A-t-on demandé des soumissions et les travaux ont-ils été commencés?

L'hon. M. REID: Non, les travaux ne sont pas commencés et l'on n'a pas encore demandé de soumission.

L'hon. M. PUGSLEY: Cet article pourrait rester en suspens. La seule recommandation qui ait été faite est celle du ministre des Postes et il n'occupe pas maintenant l'édifice de l'est. Le département des Finances ne le propose pas; le ministre de la Justice ne l'a pas demandé, ni le Conseil privé. Il y a là beaucoup d'employés et il semble extraordinaire que ce travail soit entrepris maintenant sur la proposition du ministre des Postes. Il n'est par urgent et je ne crois pas que le crédit doive être adopté.

L'hon. M. REID: Les travaux en réalité n'ont pas été faits l'an dernier et il se peut qu'on ne l'entreprene pas cette année.

L'hon. M. PUGSLEY: Il serait préférable de rayer le crédit.